

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 11^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 2 novembre 2018, à 10 heures

Président : M^{me} Bird (Australie)**Sommaire**

Point 117 de l'ordre du jour : nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- b) Nomination de membres du Comité des contributions
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements
- d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale
 - i) Nomination de membres de la Commission
 - ii) Désignation de la présidence de la Commission

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 117 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

1. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret, sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée relative à la rationalisation de ses procédures et de son organisation et sur le paragraphe 47 de la résolution 71/323 de l'Assemblée sur la revitalisation de ses travaux.

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/101/Rev.1 ; A/C.5/73/4)

2. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite l'Assemblée à nommer cinq personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 1^{er} janvier 2019 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/101/Rev.1) et donne le nom des six personnes dont la candidature a été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de nomination ou de reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019 (A/C.5/73/4).

3. Le nombre de candidats des États d'Afrique, des États d'Europe orientale et des États d'Amérique latine et des Caraïbes correspondant au nombre de sièges vacants pour ces groupes, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions des candidats par acclamation.

4. *La Commission décide par acclamation de recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions de MM. Ahoussougbemey (Bénin) et Augusto (Angola) pour les États d'Afrique, de M. Humennyi (Ukraine) pour les États d'Europe orientale et de M. Hunte (Antigua-et-Barbuda) pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.*

5. **La Présidente**, appelant l'attention de la Commission sur les articles 132 et 128 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite les membres à élire au scrutin secret un candidat des États d'Asie et du Pacifique.

6. *Sur l'invitation de la Présidente, M. Bridges (Australie), M^{me} Ikerionwu (Nigéria) et M^{me} Sanabria de Montiel (Paraguay) assument les fonctions de scrutateur.*

7. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés :	191
Nombre de bulletins valables :	191
Abstentions :	1
Nombre de votants :	190
Majorité requise :	96
Nombre de voix obtenues :	
M. Al Kumaim (Yémen)	124
M. Park Hae-yun (République de Corée)	66

8. *M. Al-Kumaim (Yémen) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'il soit nommé membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.*

b) Nomination de membres du Comité des contributions (A/73/102 ; A/C.5/73/5)

9. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite l'Assemblée à nommer six personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2018 au Comité des contributions (A/73/102) et donne le nom des cinq personnes dont la candidature a été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de nomination ou de reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019 (A/C.5/73/5). La nomination d'un membre supplémentaire en vue de pourvoir le dernier siège vacant pour les États d'Europe orientale, dont le mandat prendra effet le 1^{er} janvier 2019, a été reportée à une date ultérieure.

10. Le nombre de candidats des États d'Afrique, des États d'Asie et du Pacifique, des États d'Europe orientale et des États d'Europe occidentale et autres États n'excédant pas le nombre de sièges vacants pour ces groupes, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions des candidats par acclamation.

11. *La Commission décide par acclamation de recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions de M. Mule (Kenya) pour les États d'Afrique, de MM. Ali (Pakistan) et Ozawa (Japon) pour les États d'Asie et du Pacifique, de M. Saar (Estonie) pour les États d'Europe orientale et de*

M. Schaefer (États-Unis d'Amérique) pour les États d'Europe occidentale et autres États, au Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (A/73/103 ; A/C.5/73/6)

12. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant à l'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, invite l'Assemblée générale à confirmer la nomination des deux personnes qu'il a désignées pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants au Comité des placements à compter du 1^{er} janvier 2019 (A/73/103) et communique le nom d'une personne afin que l'Assemblée en confirme la nomination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 (A/C.5/73/6).

13. Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges vacants, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander par acclamation à l'Assemblée de confirmer la nomination de la candidate.

14. *La Commission décide par acclamation de recommander à l'Assemblée de confirmer la nomination de M^{me} Honda (Japon) pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.*

d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

i) Nomination de membres de la Commission (A/73/104 ; A/C.5/73/7)

15. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 2 à 4 du Statut de la Commission de la fonction publique internationale, invite l'Assemblée générale à nommer cinq personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2018 à la Commission de la fonction publique internationale (A/73/104) et donne le nom des six personnes dont la candidature a été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de nomination ou de reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de quatre ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019 (A/C.5/73/7).

16. Le nombre de candidats des États d'Afrique, des États d'Europe orientale et des États d'Europe occidentale et autres États correspondant au nombre de sièges vacants pour ces groupes, la Présidente considère

que la Commission souhaite recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions des candidats par acclamation.

17. *La Commission décide par acclamation de recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions de MM. Bangali (Sierra Leone) et Kurer (Libye) pour les États d'Afrique, de M. Winid (Pologne) pour les États d'Europe orientale et de M^{me} Bechtel (France) pour les États d'Europe occidentale et autres États, à la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.*

18. **La Présidente**, appelant l'attention de la Commission sur les articles 132 et 128 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite les membres à élire au scrutin secret un candidat des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

19. *Sur l'invitation de la Présidente, M. Dong (Singapour), M^{me} Ikerionwu (Nigéria) et M. Ramazanov (Ukraine) assument les fonctions de scrutateur.*

20. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	193
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	192
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	191
<i>Majorité requise :</i>	96
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M ^{me} Gardner (Jamaïque)	103
M ^{me} Barbosa Lima Côrtes (Brésil)	88

21. *M^{me} Gardner (Jamaïque) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'elle soit reconduite dans ses fonctions de membre de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.*

ii) Désignation de la présidence de la Commission (A/C.5/73/7/Add.1)

22. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur l'article 2 du Statut de la Commission de la fonction publique internationale et invite l'Assemblée générale à procéder à une désignation pour pourvoir le siège qui deviendra vacant à la présidence de la Commission de la fonction publique internationale le 1^{er} janvier 2019. Dans sa note relative à la désignation de la présidence de la Commission (A/C.5/73/7/Add.1), le Secrétaire général a indiqué le nom de deux personnes dont la candidature avait été présentée par le gouvernement de leur pays pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

23. **La Présidente**, appelant l'attention de la Commission sur les articles 132 et 128 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite les membres à élire au scrutin secret un candidat qu'il sera recommandé de désigner à la présidence de la Commission de la fonction publique internationale.

24. *Sur l'invitation de la Présidente, M. Dong (Singapour), M^{me} Ikerionwu (Nigéria) et M. Ramazanov (Ukraine) assument les fonctions de scrutateur.*

25. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	193
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	192
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	190
<i>Majorité requise :</i>	96
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Djacta (Algérie)	97
M. Zahid (Maroc)	93

26. *M. Djacta (Algérie) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'il soit désigné à la présidence de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.*

La séance est levée à 12 h 25.